



**Commissaire aux langues officielle
des Territoires du Nord-Ouest**

Rapport annuel

2025-2026



Table des matières

- Message de la commissaire aux langues officielles6
- À propos du Commissariat aux langues officielles.....8
 - Rôle du Commissariat aux langues officielles..... 9
 - Langues officielles des Territoires du Nord-Ouest..... 9
 - Plaintes que le Commissariat peut examiner9
 - Plaintes que le Commissariat ne peut pas examiner9
 - Approche..... 10
 - Fonctionnement 10
- Aperçu 2025-2026..... 12
 - Accueil de la nouvelle direction 13
 - Nouveau logo du Commissariat 13
 - À propos de l'artiste 15
 - Éducation et sensibilisation du public 16
 - Exemples de notre travail 20
 - Demandes d'information..... 23
 - Rapport financier 26
 - Coordonnées..... 27

Message de la commissaire aux langues officielles

L'exercice 2025-2026 a été une période marquée par une transition importante et un renforcement des capacités pour le Commissariat aux langues officielles.

Une étape décisive a été la création d'un nouveau poste et la nomination d'une commissaire adjointe aux langues en décembre 2025. Je suis ravie d'accueillir Maxine Trennert à ce poste. Basée au Bureau du protecteur du citoyen à Hay River, sa présence contribue à garantir que le Commissariat aux langues officielles reste accessible à l'ensemble de la population des Territoires du Nord-Ouest.

Cette année, nous avons également commencé à moderniser notre identité visuelle et nos communications destinées au public. À ce jour, nous avons créé un nouveau logo, une affiche et une brochure présentant le mandat du Commissariat et expliquant comment les Ténos et les Ténosaises peuvent nous solliciter. Nous travaillons actuellement à la mise à jour de notre site Web afin de

permettre le dépôt direct des plaintes en ligne et d'améliorer ainsi notre accessibilité. Même si nous poursuivons ce travail de modernisation, nous nous efforçons de proposer l'ensemble des ressources publiques mises à jour dans toutes les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest.

Les actions de sensibilisation communautaire se sont poursuivies tout au long de l'année et ont notamment consisté à dialoguer avec les gouvernements autochtones, les prestataires de services et les membres des collectivités dans le cadre de réunions et d'événements communautaires. Ces efforts sont essentiels pour mieux faire connaître le Commissariat aux langues officielles et pour veiller à ce que la population comprenne les droits que lui confère la Loi sur les langues officielles. La sensibilisation est aussi un bon moyen de recueillir des informations qui ne ressortiraient peut-être pas des plaintes officielles. Compte tenu du faible nombre de plaintes que reçoit habituellement le Commissariat, ces informations

peuvent aider la commissaire à examiner des dossiers de sa propre initiative.

Bien qu'il n'ait été à l'initiative d'aucune enquête cette année, le Commissariat a mis l'accent sur la conduite de consultations préliminaires auprès des ministères afin de résoudre d'éventuels problèmes de services linguistiques avant qu'ils n'aboutissent à une plainte officielle ou à une enquête. Il s'est par exemple penché sur la **politique d'offre active**. En prenant contact avec les ministères concernés avant d'ouvrir une enquête officielle, le Commissariat a pu obtenir des réponses à ses questions et en savoir plus sur les initiatives à venir visant à soutenir la traduction dans les langues autochtones et la prestation de services, ce qui a contribué à orienter son approche de suivi continu. Cette consultation a également conduit le **Secrétariat aux affaires francophones** à accepter de communiquer les thèmes récurrents qui ressortent des plaintes concernant les services en français. Une telle collaboration permet de repérer et de traiter rapidement les problèmes et pourrait appuyer un examen plus large et systémique si certaines tendances devaient se confirmer.

Les informations fournies par les membres

des collectivités ont un impact direct et significatif sur notre travail. À l'avenir, nos actions de sensibilisation communautaires, les examens que nous déciderons de mener, les enquêtes résultant des questions que soulèvent les commentaires des collectivités et les témoignages de notre personnel continueront de guider notre travail. Ces mesures permettront d'améliorer les résultats et contribueront à garantir que l'ensemble de la population des Territoires du Nord-Ouest bénéficie des mêmes protections linguistiques et du même accès aux services.



À propos du Commissariat aux langues officielles

RÔLE DU COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Le Commissariat aux langues officielles des Territoires du Nord-Ouest est un bureau indépendant dont le mandat est de veiller au respect des droits, du statut et des privilèges de chacune des langues officielles par les institutions gouvernementales. Il assure également l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

LES LANGUES OFFICIELLES AUX TNO

Les Territoires du Nord-Ouest comptent 11 langues officielles :

Chipewyan, cri, anglais, gwich'in, français, inuinnaqtun, inuktitut, inuvialuktun, esclave du Nord, esclave du Sud et tłıchǫ.

PLAINTES QUE LE COMMISSARIAT PEUT EXAMINER

Le Commissariat aux langues officielles peut enquêter sur les plaintes concernant l'ensemble des ministères, des tribunaux, des sociétés, des conseils, des commissions et des organismes du GTNO, et l'Assemblée législative.

PLAINTES QUE LE COMMISSARIAT NE PEUT PAS EXAMINER

Le Commissariat ne peut pas enquêter sur les plaintes qui visent :

- Le gouvernement fédéral
- Les gouvernements autochtones
- Les administrations municipales
- Les entreprises ou institutions privées
- La GRC

Approche

ÉCOUTER LA POPULATION

Les Téoïs et Ténoises qui interagissent avec les institutions du gouvernement peuvent fournir des informations fondamentales pour mieux comprendre les préoccupations liées au respect de la **Loi sur les langues officielles** et à l'obtention de services dans l'une ou l'autre des langues officielles.

ASSURER UNE SURVEILLANCE EXTERNE

Ces préoccupations constituent ensuite la base du travail de la commissaire et des recommandations adressées au ministère concerné. La commissaire aux langues officielles n'est pas à l'emploi du GTNO, ce qui garantit son indépendance et sa capacité à formuler librement des recommandations à l'intention des institutions gouvernementales.

COLLABORER POUR RÉSOUDRE LES PROBLÈMES

Le Commissariat aux langues officielles a la possibilité d'intervenir en tant que tiers impartial pour relayer les préoccupations et collaborer avec le ministère du GTNO concerné afin d'y donner suite. Cette procédure décharge les personnes qui portent plainte de leur fardeau et se concentre sur la recherche d'une solution.

Fonctionnement

La commissaire aux langues peut enquêter sur des plaintes particulières ou mener des enquêtes de sa propre initiative.

Les plaintes peuvent être déposées par courriel, par téléphone, en personne à notre bureau ou encore lors des déplacements de la commissaire aux langues aux TNO.

Toutes les plaintes sont confidentielles et le nom des personnes concernées ne sera pas divulgué sans leur consentement.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements concernent généralement le statut ou l'utilisation des langues officielles, ou portent sur la **Loi sur les langues officielles**. Elles n'impliquent en aucun cas qu'une personne ait le sentiment d'avoir été traitée injustement.

PLAINTÉ

Une plainte est une situation dans laquelle une personne estime que ses droits ou privilèges linguistiques ont été bafoués, ou qu'elle a été privée de ces droits. Elle peut estimer qu'elle a été traitée de manière injuste ou qu'elle a été lésée par une politique, un programme, une action ou une inaction.

COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTÉ?

Vous pouvez déposer une plainte en personne à notre bureau, nous appeler ou remplir le formulaire de plainte en ligne.

ENQUÊTE DE SA PROPRE INITIATIVE

Une enquête peut être ouverte lorsque la commissaire aux langues officielles décide d'examiner une situation particulière ou un problème systémique plus général, qu'une plainte ait été déposée ou non auprès du Commissariat.

ÉTAPES DU PROCESSUS

1. Recevoir la plainte et obtenir toute information complémentaire nécessaire
2. Déterminer si nous avons la compétence d'accepter et de traiter la plainte
3. Travailler avec le ministère concerné pour résoudre la plainte
4. Communiquer les résultats ou les recommandations formulées

Aperçu 2025-2026

Accueil de la nouvelle direction

En décembre 2025, le **Commissariat aux langues officielles (le Commissariat)** a franchi une étape importante avec l'arrivée d'une commissaire adjointe aux langues officielles. Cette nomination a permis de renforcer l'équipe de direction et de consolider son engagement à promouvoir et à protéger les droits linguistiques dans l'ensemble des 33 collectivités des Territoires du Nord-Ouest. La commissaire adjointe aux langues apporte une expérience et un savoir-faire autochtones précieux, un regard neuf et une passion commune pour la promotion de la diversité linguistique et l'engagement communautaire. Son arrivée a été très bien accueillie tant par le personnel que par les partenaires, et crée un contexte propice à la poursuite de la collaboration et des progrès pour l'année à venir.

Nouveau logo du Commissariat

POURQUOI CHANGER LE LOGO DU COMMISSARIAT?

Alors que les Territoires du Nord-Ouest poursuivent leur **cheminement vers la réconciliation**, le Commissariat a décidé de moderniser son logo. Notre organisme est dynamique, impliqué et à l'écoute des besoins du public. Nous souhaitons sensibiliser davantage le public aux efforts que nous déployons pour protéger les droits linguistiques partout aux TNO. Notre nouveau logo modernise notre identité visuelle et reflète le paysage culturel, linguistique et social, notamment en mettant à l'honneur les 11 langues officielles. Son style innovant représente les savoirs, la symbolique et les visions du monde autochtones. Le nouveau logo reprend des symboles importants qui reflètent les cultures, les langues et la nature. Il rend hommage à notre passé tout en nous aidant à tisser des liens avec les nouvelles générations partout aux TNO.

À PROPOS DU LOGO

Le nouveau logo conçu par notre nouvelle **commissaire adjointe aux langues** s'inspire de la palette de la nature : il représente trois caribous symbolisant les générations passées, présentes et futures, qui lèvent les yeux vers les étoiles et les **aurores boréales**. Le caribou est un animal sacré qui revêt une importance spirituelle, culturelle et matérielle pour les peuples autochtones des TNO. Pour les peuples dénés, inuits et métis, le caribou est un don sacré, un proche ou un maître qui a permis de préserver leur mode de vie depuis des milliers d'années. Au-dessus d'eux brillent onze étoiles, chacune symbolisant l'une des 11 **langues officielles des TNO**, rendant ainsi hommage à la riche diversité linguistique et au patrimoine culturel du Nord. Les étoiles jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle, spirituelle et quotidienne des peuples du Nord : elles servent d'outils de navigation, de calendriers saisonniers pour la chasse et de repères pour les traditions orales. Les **aurores boréales** sont également profondément admirées et font partie intégrante des récits. Elles rappellent que les ancêtres veillent sur les vivants. Ensemble, le caribou, les étoiles et les **aurores boréales** forment un logo qui symbolise l'unité, la résilience, le patrimoine et le lien profond qui unit la langue, la culture et les terres ancestrales. C'est un symbole de force et de continuité, qui rend hommage au passé et à l'avenir tout en célébrant la richesse de la vie dans le Nord.



À propos de l'artiste

Maxine Trennert (Alianaq Qutani), commissaire adjointe aux langues officielles, met tout son cœur et son leadership au service du **Commissariat**. Native des TNO, où elle a grandi, elle est portée par le lien qui l'unit depuis toujours aux terres ancestrales, à la collectivité et aux enseignements qui ont façonné son parcours. Sa carrière professionnelle témoigne d'un engagement profond envers les relations autochtones, les réalités socioéconomiques et la poursuite du travail de **vérité et de réconciliation**. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce (B. Comm.) et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université de l'Alberta.



En tant qu'artiste autochtone, Maxine utilise divers supports qui reflètent sa curiosité et son amour pour la nature. Son art s'inspire des terres ancestrales, des enseignements familiaux et de l'éternelle sagesse de ses ancêtres. Élevée dans la conviction que les terres ancestrales sont une source vivante de force, d'identité et de bien-être, Maxine partage à travers la narration visuelle les savoirs que lui ont transmis ses grands-parents et ses parents.

Les caribous occupent une place particulière dans le cœur de Maxine. Les enseignements de son père sur la résilience, la survie et le respect de la vie continuent d'influencer la manière dont elle représente cet animal sacré. L'un de ses tout premiers dessins représentant un caribou a ensuite été transformé par sa mère en une composition en poils de caribou. C'est ainsi devenu un symbole fort de la créativité et du savoir transmis de génération en génération. Les étoiles et les aurores boréales illuminent son œuvre. Elles symbolisent la présence des ancêtres et rendent hommage aux onze **langues officielles des Territoires du Nord-Ouest**.

À travers son art, Maxine crée des espaces dédiés au souvenir, au lien et à la continuité. Chaque œuvre reflète les liens profonds qui unissent les personnes, la langue, la culture et la nature, garantissant ainsi que les enseignements des aînés restent vivants et accessibles pour les générations à venir. Son œuvre nous invite à réfléchir à nos origines, aux personnes qui nous accompagnent et à la manière dont la langue et la culture continuent d'orienter notre parcours.

« Mon art est une façon de transmettre ce que ma famille et les terres ancestrales m'ont appris sur les liens qui unissent tous les êtres et toutes les choses, afin de perpétuer ces enseignements; c'est notre façon de faire. *Quyanainni* »

Éducation et sensibilisation du public

DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION POUR TISSER DES LIENS AVEC LA COMMUNAUTÉ

Le Commissariat aux langues officielles a continué à renforcer ses liens partout aux Territoires du Nord-Ouest grâce à des campagnes de sensibilisation communautaire constructives, fondées sur le respect, la collaboration et la responsabilité partagée.

CENTRE CORRECTIONNEL DU MACKENZIE SUD (CCMS)

En février, le Commissariat a mené des activités auprès des résidents et du personnel du **Centre correctionnel du Mackenzie Sud (CCMS)** à Hay River, soutenant ainsi le modèle communautaire thérapeutique du centre grâce à une approche qui respecte les cultures et tient compte des traumatismes. Ce travail, qui s'inscrit dans le cadre du mandat confié au Commissariat en vertu de la **Loi sur les langues officielles (LLO)**, a mis l'accent sur la dignité, la responsabilité personnelle et le lien communautaire.



Centre correctionnel du Mackenzie Sud (CCMS) à Hay River (Photo du Commissariat).

SALON PROFESSIONNEL DE YELLOWKNIFE

En mai 2025, le Commissariat aux langues officielles a participé à l'édition 2025 du **Salon professionnel du printemps de la Chambre de commerce de Yellowknife** au Multiplex. L'événement, qui s'est déroulé sur deux jours, comptait plus de 180 kiosques, une aire de restauration et une zone d'activités pour les enfants, et a attiré quelque 4 000 visiteurs. Ce salon était une belle occasion pour le Commissariat d'échanger avec le public, de le sensibiliser aux droits et aux services linguistiques, et de lui préciser son mandat.



La commissaire aux langues officielles, Krista Carnogursky, et la protectrice du citoyen adjointe, Michelle Staszuk, au Salon professionnel de Yellowknife 2025.

WAVES 2025 : SOMMET MONDIAL SUR LES LANGUES AUTOCHTONES

En août 2025, la commissaire aux langues officielles a participé à **WAVES 2025 : Sommet mondial sur les langues autochtones** à Ottawa, un événement historique organisé par le

Bureau du commissaire aux langues autochtones. Des milliers de personnes venues du Canada et des quatre coins du monde ont pris part au Sommet pour partager leurs savoirs, célébrer les langues autochtones et examiner des moyens concrets de soutenir leur revitalisation grâce au dialogue, à des activités culturelles et à la collaboration.



En août, la commissaire a rencontré des représentants de la **Fédération franco-ténoise** pour discuter de leurs préoccupations et du soutien supplémentaire qui pourrait être offert à la communauté francophone.

La commissaire aux langues officielles, Krista Carnogursky (au centre); Sophie Gauthier, présidente de la Fédération franco-ténoise (à gauche), et Audrey Fournier (à droite), directrice générale de la Fédération franco-ténoise, échangent des idées de collaboration et réaffirment leur engagement commun en faveur de l'accès linguistique partout aux Territoires du Nord-Ouest.



NWTAC – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

En mars, le Commissariat a participé à l'assemblée annuelle 2026 de la **Northwest Territories Association of Communities (NWTAC)** [association des collectivités des Territoires du Nord-Ouest], qui réunissait des représentantes et représentants des 33 collectivités constituées et de certaines instances administratives. Ce fut pour nous une excellente occasion de promouvoir les droits et obligations linguistiques, de renforcer nos partenariats avec les administrations communautaires et de maintenir une vision commune des priorités. Ces discussions ont permis de consolider la collaboration avec des partenaires qui contribuent de façon importante à la prestation des services publics et à l'atteinte d'objectifs portés par les collectivités. Ensemble, ces initiatives témoignent de l'engagement constant du Commissariat en faveur de l'accessibilité, du respect de la diversité linguistique et du renforcement des liens avec les collectivités de l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.



La commissaire aux langues officielles, Krista Carnogursky (à droite), et la commissaire adjointe aux langues officielles, Maxine Trennert (à gauche), lors de l'assemblée générale annuelle 2026 de la NWTAC, ont réaffirmé leur collaboration et leur engagement commun en faveur de l'accès linguistique partout aux Territoires du Nord-Ouest.

Exemples de notre travail

En janvier, le **Commissariat** a eu le plaisir d'aider une habitante de Yellowknife à trouver la traduction du mot « mère » en **esclave du Nord** afin d'offrir un cadeau riche de sens pour une fête prénatale. Notre équipe a dirigé l'appelante vers le **répertoire des traductrices et traducteurs autochtones du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**, afin de s'assurer que sa demande puisse être traitée avec respect et précision. Cet échange nous a montré que de simples demandes peuvent favoriser l'appréciation des différentes cultures et renforcer les liens personnels. L'appelante a d'ailleurs chaleureusement remercié l'équipe pour son soutien.

Au cours de l'exercice 2025-2026, la commissaire aux langues officielles a traité six dossiers, dont quatre ont été classés tandis que deux sont restés ouverts et ont été acheminés vers le processus de règlement rapide.

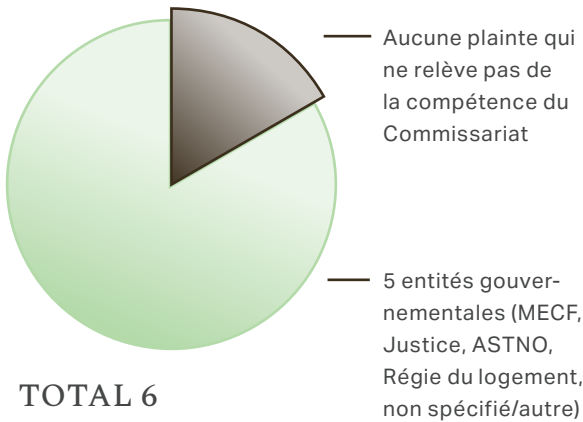
Les six dossiers relevaient tous de la compétence du Commissariat. Ils concernaient le **ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF)**, le **ministère de la Justice**, l'**Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (ASTNO)** et la **Régie du logement**. Deux dossiers ont été classés dans la catégorie Cas non précisés/autres. Sur le plan des résultats, trois dossiers ont été renvoyés à l'organisation qu'ils concernaient, deux ont été transférés vers le service de résolution rapide et un a été classé sans suite. Deux dossiers concernaient des cas formels (MECF et Régie du logement), trois étaient des demandes d'informations (une pour l'ASTNO et deux autres non précisées). Les cinq dossiers sont désormais classés (ASTNO, Régie du logement, ministère de la Justice, et les deux cas non précisés/autres).

COMMENT LES DOSSIERS ONT ÉTÉ RÉGLÉS

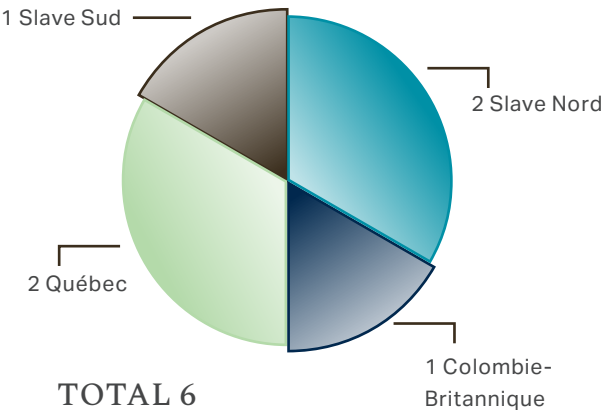
Trois dossiers ont été renvoyés à l'organisation qu'ils visaient. Le premier cas concernait un établissement de santé du Sud qui souhaitait savoir si l'inuvialuktun devait ou pouvait être intégré au système de codage interne de son organisation, et quel était le lien entre cette langue et la population des Territoires du Nord-Ouest.

Le deuxième cas concernait une demande de financement pour des livres et des ressources autochtones. Il a été transmis au ministère compétent afin d'obtenir des informations complémentaires.

ORGANISATIONS :

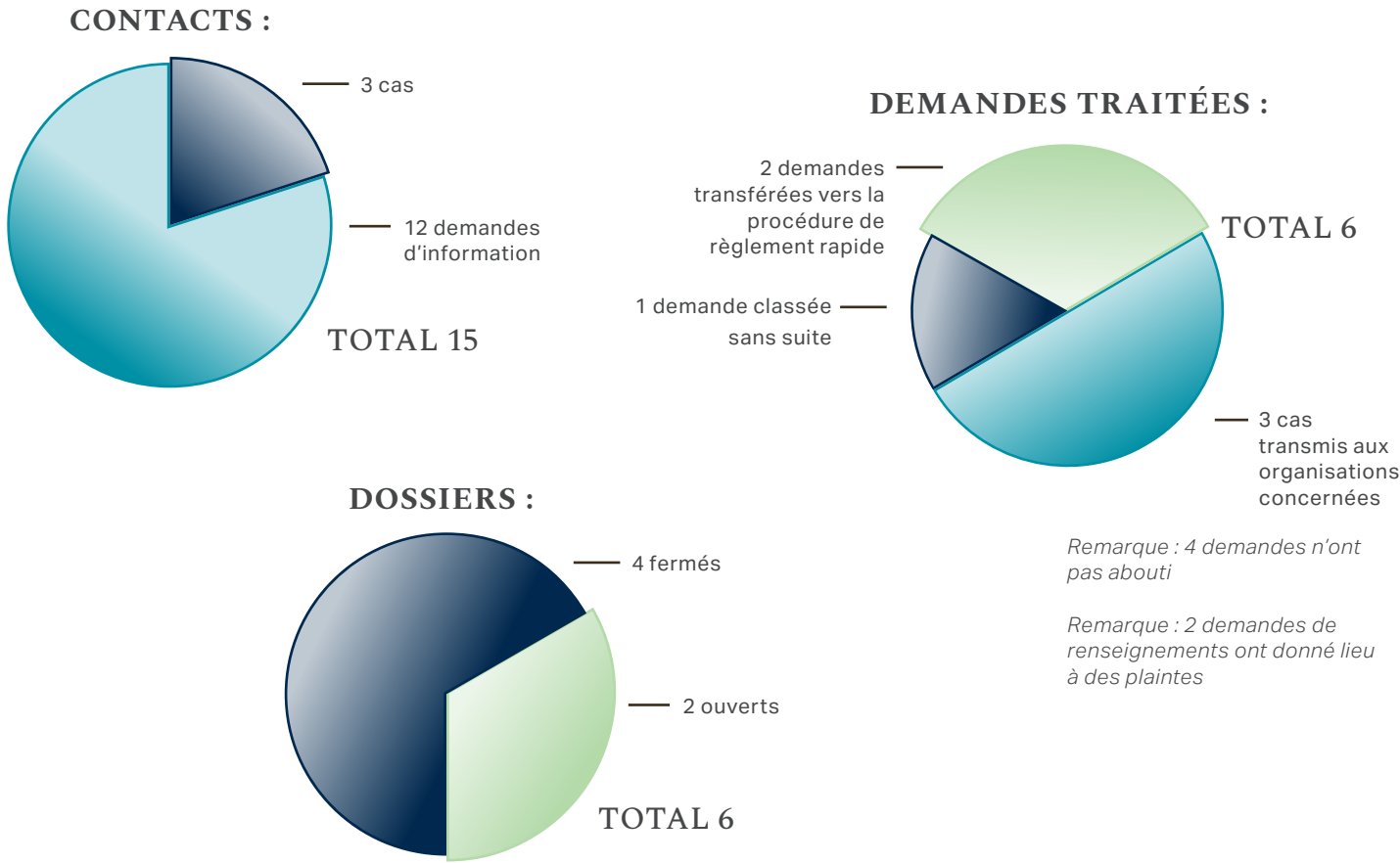


COLLECTIVITÉS :



Le troisième cas portait sur une question relative à l'utilisation des noms autochtones dans la liste des langues autochtones officielles des TNO. Ces renseignements ont été communiqués et le client a été informé que la commissaire s'appuyait sur les dispositions législatives actuellement applicables au Commissariat aux langues officielles.

Deux cas ont été transférés vers la procédure de règlement rapide. Le premier portait sur des questions relatives à la **politique d'offre active** et à la disponibilité des services linguistiques. Il a fait l'objet d'un règlement rapide avec le ministère concerné qui a clarifié les pratiques actuelles et les améliorations prévues. La deuxième concernait l'accès à des services d'interprétation en langue **tłıchų** au tribunal afin de permettre une bonne compréhension des conditions et de la procédure. Il a été transféré vers la procédure de règlement rapide afin de permettre au plus vite une coordination avec les autorités judiciaires compétentes. Enfin, un cas a été classé sans suite.



Demands d'information

DISCUSSIONS MENÉES À L'INITIATIVE DU COMMISSARIAT

Consultation du Commissariat sur les postes où le français est obligatoire (GTNO)

Au cours de la période visée par le rapport, le Commissariat aux langues officielles a entamé des discussions avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), notamment le **ministère des Finances (service des Ressources humaines)** et le **Secrétariat aux affaires francophones (SAF)** afin de clarifier la manière dont les postes où le français est obligatoire (bilingues anglais-français) sont créés et gérés. Ces échanges se sont déroulés dans un esprit de collaboration et de transparence, et le Commissariat remercie les ministères d'avoir bien voulu communiquer des informations détaillées afin de permettre un exercice éclairé de la surveillance prévue par la **Loi sur les langues officielles (LLO)**.

Détermination des postes

Le GTNO a indiqué que les postes **exigeant la maîtrise du français** sont déterminés selon les fonctions du poste, notamment lorsque l'usage régulier du français est nécessaire pour respecter les obligations en matière de service prévues par la **Loi sur les langues officielles**, **les Normes du GTNO sur les communications et les services en français**, et les **plans de fonctionnement** des ministères. Cette exigence doit être clairement mentionnée dans la description de poste et s'applique au poste lui-même, et non au titulaire du poste. Lorsque la maîtrise du français constitue un atout, mais n'est pas indispensable, la mention « **français souhaité** » peut être utilisée dans la description de poste.

Contexte de financement

Le GTNO a présenté un modèle de financement mixte; **le financement fédéral (Patrimoine canadien)** soutient un ensemble de postes qui exigent la maîtrise du français en vertu de l'**Entente Canada-Territoires du Nord-Ouest sur les services en français**, tandis que le GTNO finance les postes supplémentaires et ce que l'enveloppe fédérale ne couvre pas. Pour la période 2023-2028, le financement fédéral s'élève à 5,9 millions de dollars par an (soit un total de 29,5 millions de dollars) pour les communications et les services en français, ainsi que pour les activités de formation, de surveillance et de mise en conformité.

Suivi et responsabilisation

Le Secrétariat aux affaires francophones supervise le cadre de **suivi, d'évaluation et de responsabilisation (SER)**, assure le suivi des indicateurs de rendement et coordonne les audits de conformité prévus pour 2026-2027. Ces résultats permettent d'ajuster les objectifs et sont pris en compte dans les rapports publics, notamment dans les **rapports annuels sur les langues officielles** et dans les mises à jour du **Plan stratégique**. Le **Conseil des langues officielles** conseille le ministre, tandis que la commissaire aux langues officielles assure une surveillance externe au moyen d'enquêtes, de médiations et de rapports annuels.

Révision des désignations bilingues des postes

Le GTNO a indiqué que les révisions des désignations bilingues ne suivent pas un calendrier établi et sont réalisées au besoin. Elles peuvent être motivées par une modification des responsabilités du poste ou des obligations de service, une mise à jour du plan de fonctionnement, une restructuration organisationnelle ou des signes de l'augmentation de la demande des collectivités, mis en évidence par des sondages, des commentaires du public ou des données sur l'utilisation des services.

Rôle de la participation des collectivités

Le GTNO tient compte du point de vue des collectivités par l'entremise des sondages sur la satisfaction de la communauté francophone, de Votre avis GTNO (le mécanisme du GTNO pour recueillir les commentaires du public), des consultations et partenariats, de la collaboration avec le secteur de la santé (y compris la rétroaction encadrée par des protocoles d'entente) et des données sur l'utilisation des services, notamment celles de Services TNO. Ces renseignements permettent de cibler les secteurs où les pressions sur les services sont les plus importantes, notamment dans le domaine de la santé et du bien-être, et peuvent mener à une révision des effectifs lorsque les données démontrent une demande soutenue ou accrue des services en français.

Communication et services en français – Travaux actuels de collaboration

Dans le cadre de son mandat visant à promouvoir le respect de la **Loi sur les langues officielles** et à favoriser la prestation de services linguistiques efficaces au public, le Commissariat a poursuivi ses discussions informelles et collaboratives avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest concernant le **Plan stratégique pour les communications et les services en français**. Ce travail visait à échanger de l'information, à mieux comprendre les contextes historiques et juridiques et à discuter de questions stratégiques complexes, notamment la manière dont on a repéré les collectivités présentant une demande importante de services en français au fil du temps.

Grâce à des réunions régulières et à des échanges écrits, le Commissariat a favorisé un espace de dialogue ouvert et d'apprentissage mutuel. Toutes les parties ont convenu que ces questions s'inscrivent dans le cadre d'accords antérieurs, de décisions judiciaires et de considérations pratiques. Plutôt que de chercher à apporter des changements immédiats, les discussions ont mis l'accent sur une analyse réfléchie, l'établissement de relations solides et la recherche d'approches réalistes et réalisables.

Le Commissariat a également souligné l'importance de la collaboration avec des partenaires clés, notamment la **Fédération franco-ténoise**, dans le cadre d'un processus décisionnel éclairé et respectueux. Cette collaboration se poursuit et témoigne d'une volonté commune de résoudre les problèmes ensemble. Le Commissariat continuera à recueillir des informations et à participer aux discussions afin de remplir son mandat et d'assurer, à long terme, la prestation de services linguistiques adaptés et inclusifs.

Grâce à une collaboration informelle continue avec ses partenaires du GTNO, le Commissariat a renforcé la compréhension commune, en s'appuyant sur le respect de la **Loi sur les langues officielles**, et a contribué à une prise de décision plus éclairée et fondée sur les relations pour les services en français aux TNO.

Remerciements du Commissariat

Le Commissariat constate que ces discussions ont permis de mieux comprendre l'approche du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en matière de recrutement de personnel bilingue et remercie les ministères de leur participation collaborative, qui favorise une responsabilisation efficace et l'amélioration continue de la prestation des services en français sur l'ensemble du territoire.

Rapport financier

POSTE DE DÉPENSE	MONTANT (\$s)
RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX	<u>341,187</u>
AUTRES DÉPENSES	
Déplacement et transport	11,933
Équipement et fournitures	1,882
Services achetés	10,068
Services contractuels	23,504
Frais et paiements	800
FRAIS INFORMATIQUES	2,419
TOTAL DES AUTRES DÉPENSES	<u>50,606</u>
TOTAL	<u>391,792.51</u>



COORDONNÉES

Adresse du bureau

6, rue Courtoreille, bureau 5
C. P. 4297
Hay River NT X0E 1G3

Courriel

admin@olc-nt.ca

Téléphone et télécopieur

Téléphone : 1-867-874-6623
Sans frais : 1-844-686-6283
Télécopieur : 867-874-6250

Site Web

www.olc-nt.ca